



GRET

Professionnels du
développement
solidaire



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



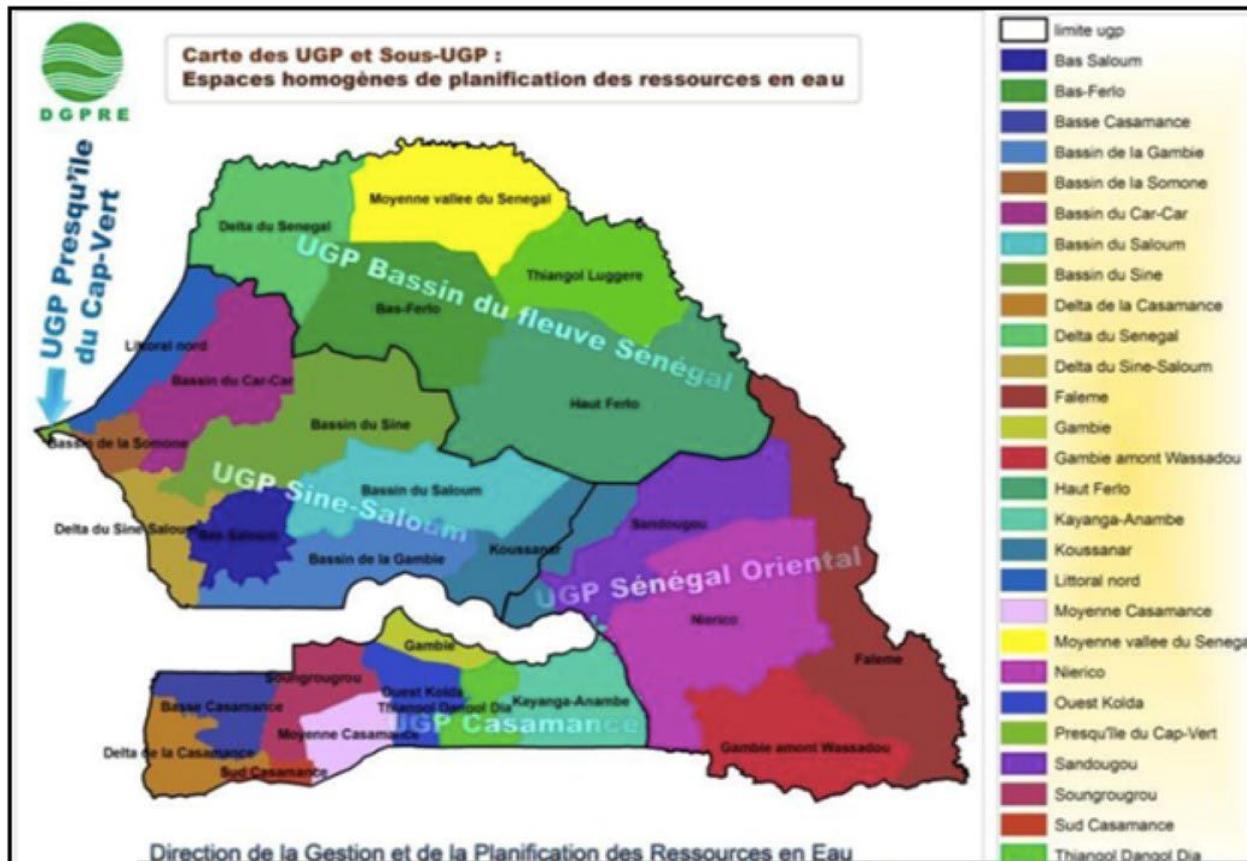
AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

Une dynamique territoriale initiée pour gérer durablement et équitablement les eaux souterraines des Niayes au Sénégal

Emmanuel Durand, Responsable prog. GIRE du Gret, durand@gret.org

Conférence internationale :
Les eaux souterraines, clé des objectifs de développement durable
Jeudi 19 mai 2022, Paris

Politique nationale GIRE au Sénégal



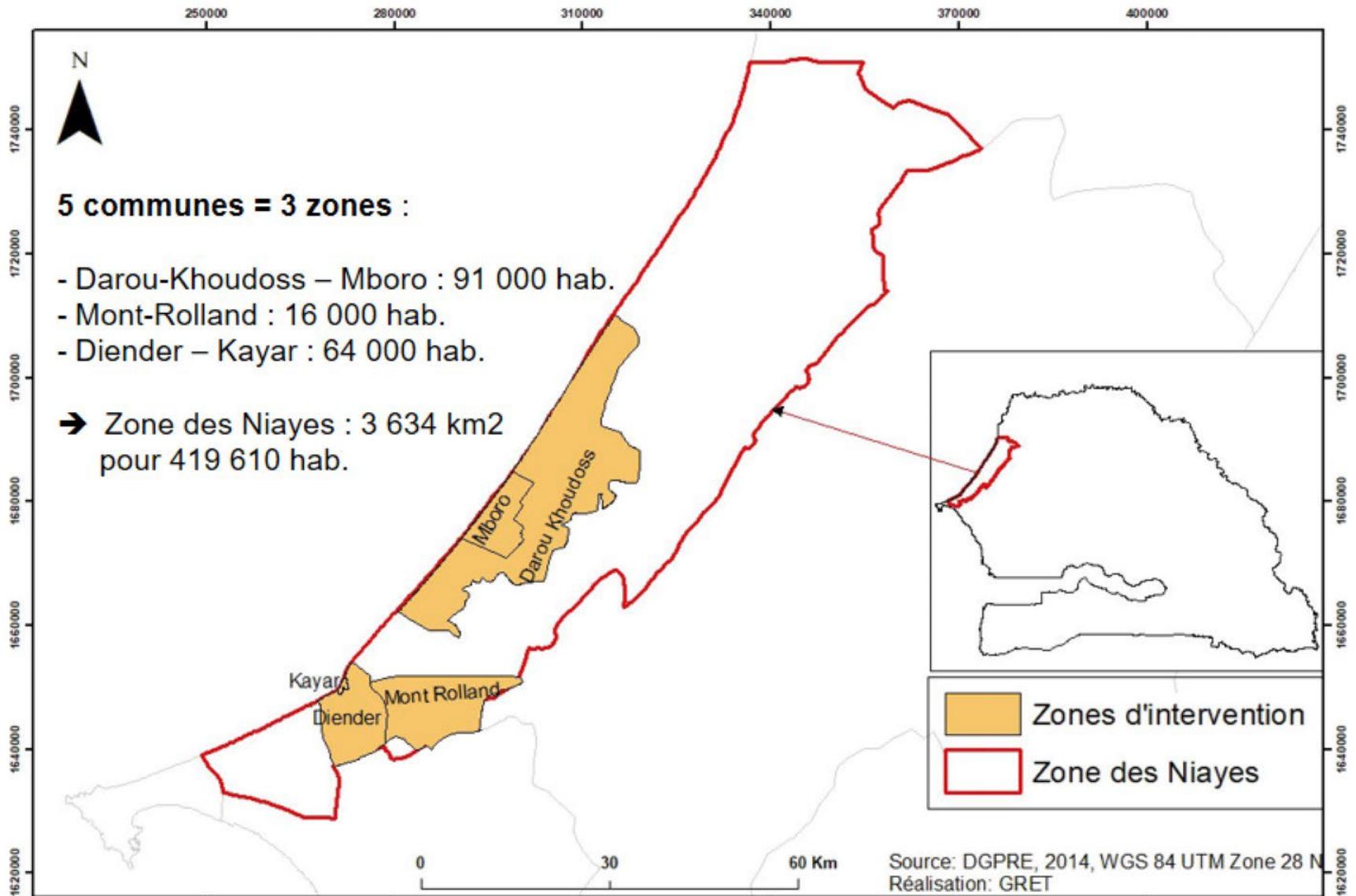
Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) au niveau national (depuis 2007)

Découpage du territoire en unités de gestion (cohérence environnementale)

Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

Echelle	Outils de planification et de gestion	Instance de concertation
UGP	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	Comité de Gestion et de Planification de l'Eau
Sous-UGP	Plan de Gestion des Eaux (PGE)	Sous-Comité de Gestion et de Planification de l'Eau
Commune	Plan Communal de Gestion Intégrée des Ressources en Eau	Comité Communal de l'Eau

Territoire d'intervention



Eléments de contexte

- **Eau souterraine** : 2 systèmes aquifères (superficiel et profond)
➔ baisse des deux nappes, estimations : NSQ (-7 cm/an) ; Paléocène et Maastrichtien (-49 et -45 cm/an)
- **Multi-usages** : AEP (consommation locale + Dakar), Agriculture, Elevage, Industries et Mines
- **Enjeux** :
 - ✓ Surexploitation des nappes
 - ✓ Multiplication des motopompes
 - ✓ Pollution/Salinisation
 - ✓ Changement climatique
 - ✓ Croissance démographique
 - ✓ Pression foncière
 - ✓ AEP et assainissement limité
 - ✓ Creusement des inégalités
 - ✓ Impacts des industries minières
 - ✓ Conflits



Illustration de la dynamique

2000 2022 ?



Baisse de la nappe

Et après ?...

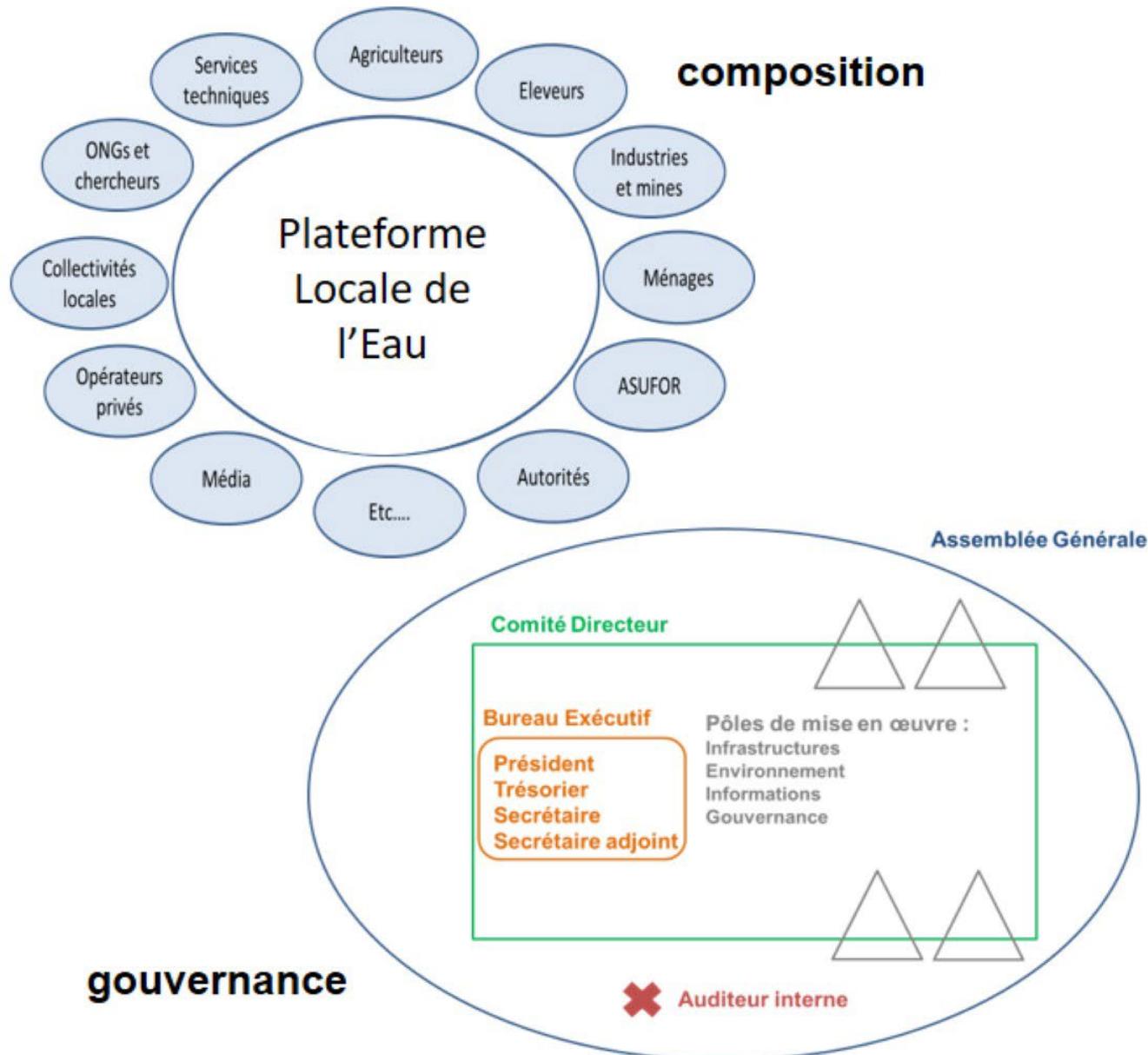
Logique GIREL

- Depuis 2017 : **Accompagner** la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement dans **une expérimentation d'opérationnalisation de la GIRE à l'échelle locale**
- Objectif : **Construire les conditions de mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle de 5 communes des Niayes**
- **Approche par les Communs** pour construire des Plateformes Locales de l'Eau (PLE), démarche **ascendante, territoriale et inclusive**.
- **Appui technique et financier**
 - ✓ d'Enabel (190 000 €, 24 mois),
 - ✓ de l'AESN (356 000 €, 33 mois),
 - ✓ de l'AFD (44 000 €, 5 mois)
 - ✓ + DGPRE et Gret



590 k€
4 ans et 9 mois

Les Plateformes Locales de l'Eau

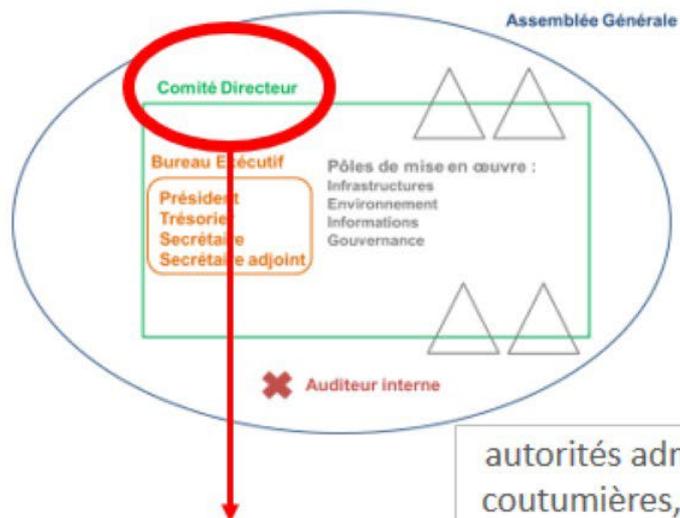


planification

Statut juridique provisoire des PLE : association (statuts, RI)

Gouvernance des PLE

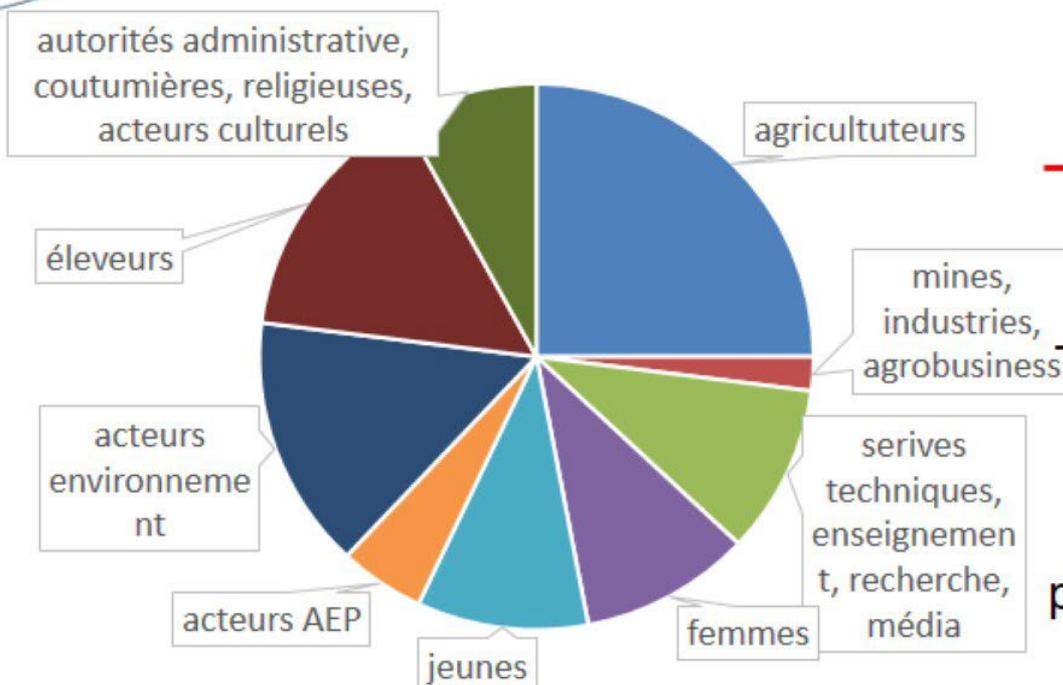
Quelques modalités originales choisies par les membres



	Très Défavorable	Défavorable	Indifférent	Favorable	Très Favorable
Option 1					
Option 2					
Option 3					
....					

Choix collectifs font l'objet d'un « vote de valeur »

membres du comité directeur (instance de direction) ni nommés ni élus, mais identifiés sur la base de leur présence aux réunions.



Travail en cours : définition de collèges et pondérations pour les prises de décisions

Extrait PLGIRE

Extrait PLGIRE de Mont-Rolland :

→ Activités de la période 2019-2023

Pôles	Objectifs	Activités
Infrastructure	1. Améliorer la gestion des bassins de rétention	A1.1 : Réaliser un diagnostic sur les bassins de rétention, leurs usages et leur gestion. A1.2 : Redynamiser et former les comités de gestion des bassins. A1.3 : Elaborer une charte formalisant les règles d'usages des bassins.
	2. Améliorer l'accès à l'eau des éleveurs	A2 : Installer des abreuvoirs.
Environnement	3. Protéger les sols et le couvert végétal	A3.1 : Mener une campagne de reboisement. A3.2 : Installer des cordons pierreux. A3.3 : Appuyer la réalisation de pépinières forestières individuelles et collectives. A3.4 : Organiser la mise en défens de périmètres.
	4. Améliorer les pratiques culturales	A4.1 : Former aux techniques d'agroécologie pour la gestion de l'eau. A4.2 : Sensibiliser sur les techniques d'irrigation économes en eau. A4.3 : Réaliser un champ école sur les nouvelles pratiques culturales.

Extrait PLGIRE

Extrait PLGIRE de Mont-Rolland :

→ Activités de la période 2019-2023

Informations	5. Améliorer les connaissances sur l'utilisation intrants chimiques	<p>A5.1 : Elaborer un diagnostic sur l'utilisation des intrants chimiques.</p> <p>A5.2 : Sensibiliser les agriculteurs aux problèmes des intrants chimiques.</p> <p>A5.3 : Tenir un plaidoyer pour l'interdiction d'intrants chimiques dangereux encore autorisés au Sénégal.</p>
	6. Renforcer l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire	<p>A6.1 : Cartographier l'assainissement en milieu scolaire.</p> <p>A6.2 : Développer un programme de sensibilisation sur l'hygiène à l'école.</p> <p>A6.3 : Dresser un état des besoins d'infrastructures en milieu scolaire.</p>
	7. Améliorer les connaissances sur les utilisations du forage de Tivigne Tanghor	<p>A7.1 : Collecter et analyser les données sur les besoins en eau des utilisateurs du forage de Tivigne Tanghor.</p> <p>A7.2 : Participer à l'identification et la quantification des pertes d'eau du réseau du forage de Tivigne Tanghor.</p>
Gouvernance	8. Améliorer la gestion de la ressource en eau du forage de Tivigne Tanghor	<p>A8 : Partager les ressources en eau pour le forage de Tivigne Tanghor.</p>
	9. Améliorer la qualité de l'eau dans la commune	<p>A9.1 : Tenir un plaidoyer sur la qualité de l'eau.</p> <p>A9.2 : Analyser la qualité de l'eau de la nappe des sables quaternaires utilisée pour l'agriculture.</p> <p>A9.3 : Analyser la qualité de l'eau des nappes profondes.</p>

Mais pas de réglementation locale...

Recherche-Action

- **Modalité d'intervention : Recherche-Action**
 - *Des questions sont posées et des hypothèses sont testées*
 - *La recherche oriente l'action, et l'action nourrit la recherche*
 - Justification de l'échelle de gestion
 - Rôle de la commune
 - Besoin d'impact visible et mesurable > nécessaire passage à l'échelle du système aquifère
 - Représentativité et pistes pour la mobilisation des populations
 - Les enjeux de la réglementation locale et opposabilité de la GIRE
 - Inventer la gouvernance locale des ressources en eau, intégration ressources et services
 - D'autres modèles de GIRE, différents mais compatibles ?

Quelles suites pour les PLE ?

- La révision du **Code de l'Eau devrait reconnaître la légitimité des instances de la GIRE**, notamment au niveau local et **pourrait préciser le rôle décisionnaire des communes** (après approbation des PLGIRE par les CCE)
- Futur probable : Les **PLE mutent en CCE**, cadres de concertation définissent l'action, plans soumis au **vote des Conseils Municipaux (démocratie participative)**
 - Qui pour mettre en œuvre les actions ?
 - Quels pouvoirs réglementaires pour les communes ? Quels moyens de contrôle ?
 - **Quels financements pour permettre le fonctionnement des instances locales de GIRE (PLE/CCE) ?**
 - **Quels moyens pour mettre en œuvre les PLGIRE ?**

Mécanismes de financement ?

- **Appui des projets de coopération internationales**
 - rares sur la thématique, réservés à l'action expérimentale
 - solution non durable, besoin d'intégrer l'enjeu de financement à la stratégie... pourtant pas une solution à la portée des seuls acteurs locaux
- **Contribution des membres des PLE /CCE**
 - insuffisant, finance l'équivalent de l'AG des PLE
 - injuste, pourquoi faire contribuer uniquement celles et ceux préoccupés par l'intérêt collectif ? barrière pour les plus pauvres
- Appui financier des **collectivités territoriales** (mairies) pour permettre le fonctionnement des PLE ou CCE ? pour réaliser les investissements ?
 - les communes disposent de peu de moyens, impôts locaux sur foncier ou équipements physiques des entreprises + difficultés de recouvrement
 - dépendance des CT aux dotations de l'Etat

Mécanismes de financement ?

- **Contribution volontaire du secteur économique / RSE**
 - achat de la paix sociale tandis que les impacts demeurent...
 - la GIRE locale est dépendante d'acteurs privés, quels types de mesure soutenus ? risque de pressions / complaisance, quelle garantie de l'intérêt général ?
- **Redevances et taxes locales en application des principes de préleveur-payeur et pollueur-payeur**
 - industries ? entreprises locales ? irrigants ? sur quelle base, alors que les forages privatifs sont la norme, et les pollutions souvent diffuses
 - nécessité d'orienter les fonds collectés vers la GIRE (redevances sur les factures d'eau potable reversées au Trésor Public)
 - décision locale ou nationale ? enjeu électoraliste

Mécanismes de financement ?

- **Mise en place d'un « fonds GIRE » par l'Etat sénégalais**
 - ➔ alimenté par subventions de l'Etat, redevances, taxes, amendes, institutions de coopération internationale, autres ressources légales
- **Destination du fonds :**
 - ✓ **planification participative,**
 - ✓ **fonctionnement des instances** nationales et **territoriales** de concertation,
 - ✓ systèmes d'information / **suivi de la ressource,**
 - ✓ police de l'eau,
 - ✓ salaires et charges du fonds,
 - ✓ actions de **protection et de sensibilisation,**
 - ✓ participation à des **aménagements** et **ouvrages** hydrauliques

Mécanismes de financement ?

- **Et Quid du financement de l'opérationnalisation de la GIRE à l'échelle des territoires ?**
 - très faibles moyens RH et financiers au niveau de la DGPRE
 - Banque Mondiale finance des plans stratégiques menés par des Bet
 - appui de la coopération internationale pour la mise en place du cadre institutionnel, de réseaux de mesures et formation de cadres de la fonction publique, mais peu de résultats concrets sur le terrain
 - des ONG facilitatrices mais très peu de bailleurs de fonds :
 - ✓ ambition de l'AESN, loi « Oudin-Santini » bloquante pour d'autres ?
 - ✓ pas priorisé par le FFEM
 - ✓ AFD : petit appui de la DPA/OSC, intérêt de la division recherche mais pas de financement des divisions opérationnelles, rendu possible par la nouvelle stratégie E&A ?



GRET

Professionnels du
développement
solidaire

***Merci de votre
attention***